



SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le dix-huit septembre s'est réuni en session ordinaire, à la salle Benjamin Anger sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM GAROT Rémi, COUËTOUX DU TERTRE Christophe et BEAUMONT David, adjoints, MMES CHAUDET Denise, GUINEHEUX Estelle et MM. AUBERT Hervé, BOITTIN Etienne (arrivé à 20h20)

Etaient absents excusés : MMES PRAMPART Maryline, BARBE Viorika et MM HOUTIN Jean-Christophe

Formant la majorité des membres en exercice

Le Conseil Municipal a désigné M AUBERT Hervé conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :	En exercice	11
	Quorum	06
	Présents	08
	Votants	08

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juillet 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25/07/2023.

Ordre du jour

- Validation devis buts de foot ;
- Validation devis achat panneaux de signalisation ;
- Rue des Loisirs : création d'un numéro de rue pour Léa HOUTIN.

Questions diverses :

- Perspective des travaux années 2024-2025 ;
- Visite sous-préfète le lundi 2 octobre 2023 à 11h ;
- Etat avancement des divers travaux ;
- Organisation travaux de la berge du plan d'eau.

Délib 2023-09-01 : Validation devis buts de foot

Par cette délibération, le Conseil Municipal entend régulariser le devis n°D20924 de l'entreprise NERUAL SPORTS du 28/08/2023 signé le 29/08/2023 et ainsi affirmer sa volonté constante d'exécuter l'achat des buts, conformément aux conditions contenues dans ce devis.

Le montant du devis s'élève à 2 250 € TTC soit 1 875 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de la société NERUAL SPORTS,

- **DONNE** pouvoir au Maire de signer le devis et de procéder au règlement de la facture.

Délib 2023-09-02 : Validation devis achat panneaux signalisation

Les devis ont été demandés par Etienne BOITTIN auprès des entreprises AXIMUM et SELF SIGNAL.

Devis AXIMUM n°D2308120 d'un montant de 2 662,51€ TTC soit 2.218,76€ HT

Devis AXIMUM n°D2303630 d'un montant de 843,96 € TTC soit 703.30€ HT

Montant total AXIMUM : 3.506,47€ TTC soit 2.922,06€ HT

Devis SELF SIGNAL n°D160706-1 d'un montant de 2.390,38 € TTC soit 1.982,98 € HT

Devis SELF SIGNAL n°D160709-1 d'un montant de 132,13 € TTC soit 101,11€ HT

Montant total AXIMUM : 2.522,51€ TTC soit 2.084,09€ HT

Etienne va expliquer les devis, reprendre les panneaux communs sur les 2 devis et ceux supplémentaires.

L'entreprise self signal est la plus compétitive au niveau des panneaux.

Une rencontre a eu lieu lundi avec Bertrand Bouleau : mise en place d'une chicane route de Laval mais il n'est pas possible d'en mettre une route de Cosmes.

Il est envisagé une sécurisation de la voie verte en créant un passage clouté.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis de la société AXIMUM,
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer le devis et de procéder à toutes les démarches en ce sens.

Délib 2023-09-03 : rue de Loisirs : création d'un numéro de rue pour Léa HOUTIN

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, le numérotage des habitations constituant une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Suite à son PC n° 05305822B1007, Mme HOUTIN Léa demande qu'un numéro soit attribué à sa nouvelle maison d'habitation située rue des Loisirs – parcelle section AB n° 293.

Il est proposé d'attribuer à cette habitation le numéro **20** puisque la maison se trouve côté paire et que le dernier n° de la rue utilisé est le 18.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la numérotation proposée soit le 20 rue des Loisirs pour l'habitation située parcelle section AB numéro 293,
- **MANDATE** Monsieur le maire pour les formalités à accomplir.

Délib 2023-09-04 : Frais scolarité de COSSE-LE-VIVIEN 2022-2023

Vu la convention de contribution aux frais de scolarisation signée le 06/09/2019,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande faite par la commune de COSSE-LE-VIVEN en vue de participer aux frais de fonctionnement pour 20 enfants domiciliés sur la commune et scolarisés à COSSE-LE-VIVIEN 7 à l'Ecole SAINTE-MARIE et 13 à l'Ecole JEAN JAURES.

La Participation est de 2.082,51 € pour un élève de maternelle et de 590,81€ pour ceux en élémentaire. 10 sont en maternelle et 10 en élémentaire. Le total de la participation s'élève à 26.733,20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué, à l'unanimité des membres présents

Accepte de participer aux frais de fonctionnement au titre de l'année scolaire 2022/2023.

Délib 2023-09-05 : Argent de poche vacances de la Toussaint

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif « Opération argent de poche ».

L'opération argent de Poche 2023 aura lieu durant la première semaine de vacances de la Toussaint (du 23 au 27 octobre).

Pour rappel :

- l'URSSAF : sollicitation pour exonération des charges sociales.
- Contrats entre la commune et les jeunes concernés à signer.
- Annonce dans info locale pour inviter les jeunes à s'inscrire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité***

Le Conseil valide le renouvellement du dispositif Argent de poche.

Questions diverses :

➤ Perspective des travaux années 2024-2025

- Il faut envoyer un mail à la CCPC pour l'aménagement du bourg, s'axer sur un volet stratégique environnemental.
- Carreler ou bétonner l'intérieur des vestiaires.
- Changer la porte d'accès des vestiaires à la suite de la tentative d'effraction, mettre une porte en métal.
- Travaux à la mairie
- Signalétique du city stade.

➤ Visite sous-préfète le lundi 2 octobre 2023 à 11h

Un repas est prévu à 12h30.

➤ Etat d'avancement des divers travaux

Les travaux seront faits par l'entreprise PIGEON.

Le fossé de la Minée sera creusé courant octobre.

Le début des travaux pour le city stade est prévu en novembre.

Pour l'aménagement du bourg, un rendez-vous est prévu avec M. FORVEILLE le 10 octobre à 10h pour l'élaboration du DEC.

➤ Organisation travaux de la berge du plan d'eau

Heure de fin de réunion : 22h15

Proposition de date du prochain conseil : le mardi 17 octobre 2023 à 20h00 à la salle Benjamin Anger

Le secrétaire de séance
Hervé AUBERT

Le Maire
Gérard LECOT